



PRÉFET DE LA MAYENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

FLASH INFO N°11

04/04/20 12H00

Coronavirus COVID-19

Des questions sur le COVID 19/le confinement : 08 11 00 06 53 & pref-covid19@mayenne.gouv.fr

La Poste

Les 6 bureaux de poste restent ouverts (9 à 12 H et 14 à 17 H) à savoir :

Laval Mendes France / Saint-Berthevin /
Bonchamp-les-Laval / Mayenne / Evron /
Château-Gontier-sur-Mayenne.

Les DAB (distributeurs automatiques de billets)
attendants sont approvisionnés dès samedi 4 avril.

S'y ajoutent sur les mêmes horaires:

Ernée (lundi et mardi) / Renazé (mardi et mercredi)

Des DAB complémentaires sont approvisionnés dès
ce 4 avril :

Laval Saint Nicolas / Saint Pierre-la-Cour /
Sainte-Suzannes-et-Chammes.

Cette organisation doit permettre d'assurer **la perception des allocations par les bénéficiaires** et est susceptible d'évoluer.

Violences intra-familiales:

Pendant le confinement il n'est pas interdit de fuir.

arrêtonslesviolences.gouv.fr

Alertez par SMS : 114

allo119.gouv.fr pour les enfants.

Rappel CONTRÔLES

Les lieux de rassemblement publics restent fermés.

Il n'est pas possible de partir en week-end ou en vacances même dans sa résidence secondaire.

Des grands excès de vitesse ont été constatés et des accidents ont eu lieu.

RESTEZ PRUDENTS

Les contrôles seront renforcés sur les routes tout le week-end.

INFORMATION

#COVID19

Assouplissement des sorties des personnes handicapées :

- Sorties non limitées à 1H et à 1KM du domicile
- Sorties non limitées dans leur fréquence et leur objet

La personne ou son accompagnant doit justifier aux forces de l'ordre d'un document attestant de la situation particulière de handicap.



L'accueil des gens du voyage

Les gens du voyage doivent eux aussi rester confinés dans leur domicile, là où il est stationné et ne sont pas autorisés à changer d'aire de stationnement.

Le service public d'accueil sur les aires permanentes d'accueil est maintenu et assuré par le gestionnaire de l'aire d'accueil (commune, EPCI).

Les services de l'État (DDT et DDCSPP) s'assurent que les autres sites d'accueil sont alimentés en eau et en électricité et que l'enlèvement des déchets est organisé.

Les différents professionnels qui interviennent habituellement auprès des communautés maintiennent le lien avec leur site de vie pour garantir, notamment les accompagnements médico-social et sanitaire. Ces professionnels organisent si besoin le ravitaillement alimentaire et fournissent les imprimés d'attestations de déplacement. Ils s'assurent que l'ensemble des communautés a bien accès à l'information et aux préconisations des gestes barrières et de distanciation sociale.

L'organisation de l'aire d'accueil peut être modifiée pour organiser la prise en charge des cas suspects ou avérés en ambulatoire.

Sites internet : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

<https://www.mayenne.gouv.fr/>

Numéro national : 0 800 130 000



Préfet de la Mayenne



@Prefe
153

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade